



Ce communiqué de Jean-Charles Nègre conduit l'AMUTC à rappeler les positions qu'elle a défendues dans sa contribution à l'enquête publique (http://www.amutc.fr/pdf2/OBJ_TRA_T1_AMUTC_contribution_enquete_24_juillet_2013.pdf)...

1. Sur la réalisation des voies latérales au tram, l'AMUTC demande qu'elles soient réalisées en même temps que le tram et que leur coût soit intégré à celui du projet. Il s'agit d'une voie départementale dont la réalisation ne peut être laissée au bon vouloir de la municipalité (actuelle ou nouvelle) et dont le coût ne doit pas être supporté par les Montreuillois.
2. Sur le risque de blocage du tram à Noisy-le-Sec, l'AMUTC regrette que les arguments des Noiséens (plus de 700 se sont déplacés pour signifier leur refus lors de l'enquête publique), repris par la municipalité de Noisy-le-Sec, ne soient pas pris en compte par le Conseil Général. Ce sont les usagers qui risquent de faire les frais du blocage probable du projet. C'est pourquoi l'AMUTC propose un tracé alternatif susceptible de régler le conflit et assurant une meilleure liaison de Montreuil vers le RER E, la ligne 5 du métro et la Préfecture.

Déclaration de Jean-Charles Nègre, Vice-président et Conseiller général du canton nord de Montreuil sur la décision du Conseil général pour le prolongement du tramway T1.

Le Conseil général, avec la tenue de sa Commission permanente, vient d'adopter définitivement le projet du prolongement du Tramway T1 entre Bobigny et Val de Fontenay, en prenant des engagements précis suite aux recommandations de la Commission d'Enquête Publique.

Mais la Droite (UMP et UDI centriste), en solidarité avec le Maire de Noisy le Sec, n'a pas approuvé cette décision.

A cette occasion, j'ai déclaré « me féliciter de l'aboutissement de ce travail et j'ai remercié Corinne Valls, Vice-Présidente en charge des transports, des efforts qu'elle a consenti pour mener à bien ce projet pour lesquels les habitants et certains de leurs élus se battent depuis des années ».

J'ai également dénoncé « l'attitude de la droite noisienne soutenue par la droite départementale qui bloque depuis toutes ces années l'arrivée du tramway à Montreuil pour des raisons politiciennes, alors même que le Conseil général et le STIF ont intégré plusieurs des propositions de la mairie de Noisy le Sec ».

A cet égard, je suis profondément surpris par l'attitude de Jean-Pierre Brard. Allant à l'encontre de l'intérêt des Montreuillois, le Député Honoraire a exprimé son soutien à Laurent Rivoire, Maire de Noisy le Sec, en l'accompagnant lors d'une rencontre avec le Préfet de Seine-Saint-Denis, juste avant le lancement de l'enquête publique.

Comme je l'ai fait savoir aux habitants de mon canton, j'ai été très heureux que la Commission d'Enquête Publique ait retenu leurs revendications pour le maintien de la circulation automobile entre les Ruffins et Mozinor. Je me félicite donc aujourd'hui que le Conseil général ait intégré une réponse satisfaisante à cette recommandation dans la délibération qui nous a été proposée*.

Et je tiens à le rappeler à tous ceux qui ont affirmé que le Conseil général portait la responsabilité de la fermeture à la circulation automobile entre la rue de Rosny et la rue Pierre de Montreuil. Ces mêmes personnes, qui ont cru que la mobilisation des Conseillers généraux et régionaux de Montreuil au moment de l'enquête publique était sans effet, ont une fois de plus montré leur mauvaise foi.

Avec cette délibération du Conseil général, toutes les conditions sont aujourd'hui réunies pour qu'une circulation automobile existe tout le long du tracé du tramway à Montreuil. Il ne dépend plus que d'une décision de la Ville de Montreuil que de la rendre effective. Je vais donc m'adresser à la Maire afin de l'informer de cette décision et de l'encourager fortement à en tenir compte et à agir dans l'intérêt de tous les Montreuillois-ses.

* Extrait de la délibération « La maîtrise d'ouvrage s'engage à préserver une bande de terrain depuis la rue de Rosny jusqu'à la rue Pierre de Montreuil à Montreuil, permettant d'être aménagée ultérieurement en voirie locale, support d'une circulation apaisée, si la commune le décide, et à engager les études permettant d'en garantir la faisabilité. »